

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



REVUE DE LA DIRECTION GENERALE DU SECTEUR FINANCIER ET DE LA COMPETITIVITE



**COMPETITIVITE DES PRODUITS ET
SPECIALISATION DE L'ECONOMIE
SENEGALAISE**

DGSFC N°02/2021

Août 2021

Directeur général	Bamba KA
Coordonnateur	Mewlon Nzalé Ange Constantin MANCABOU
Conseiller technique	Maxime Bruno NAGNONHOU
Equipe de recherche	Ismaila SANGHARE
	Abdoul Khadry SALL
	Birane CISSE
	Augustin Ndiangue NDIAYE

Résumé

La compétitivité d'une nation, définie « comme étant son aptitude à produire des biens et services qui supportent l'épreuve des marchés internationaux tout en maintenant et en relevant à long terme le revenu réel de la population » (CNUCED, 2003), est devenue un domaine de recherche économique prioritaire et un des principaux sujets de préoccupation des industriels et des Gouvernements.

En vue d'atténuer les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19, de relancer les activités socioéconomiques et de se mettre sur la trajectoire de l'émergence, les Autorités sénégalaises ont adopté un Programme d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A). Dans ce cadre, elles mettent un accent particulier sur la nécessité d'une expansion et d'une diversification des exportations considérées comme un des vecteurs les plus importants de la relance économique. A cet effet, la restauration, voire le renforcement de la compétitivité représente une exigence majeure pour d'une part, mieux exploiter les opportunités résultant de la mise en œuvre prochaine de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et, pour d'autre part, faire face aux perspectives d'exacerbation de la concurrence.

Dans ce nouveau contexte de création d'un marché commun continental et d'une meilleure insertion des économies africaines dans le système du commerce mondial, il est nécessaire que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de politiques économiques articulées sur la promotion des exportations s'appuient sur une réévaluation de la compétitivité existante dans les principaux secteurs économiques. Pour ce faire, la compétitivité des produits et la spécialisation de l'économie sénégalaise ont été examinées à travers l'indicateur de l'avantage comparatif révélé de Balassa (1965) et l'indicateur développé par Lafay (1987, 1990, 1992).

Les résultats de l'analyse montrent que les machines et matériel de transport ainsi que les biens manufacturés divers constituent les groupes de produits pour lesquels le Sénégal ne présente pas un avantage comparatif en matière de qualité d'insertion à l'économie mondiale. En revanche, les engrais bruts, les déchets et débris de fer, fonte, acier, lingots, les déchets et débris de métaux communs non ferreux, les poissons frais, le gaz naturel même liquéfié, les produits chimiques inorganiques et l'or à usage non monétaire se sont révélés être les groupes de produits pour lesquels le Sénégal présente une forte spécialisation. En conséquence, il est nécessaire :

- de renforcer les avantages comparatifs de l'économie sénégalaise à travers une consolidation de l'activité de productions halieutiques, d'engrais bruts et de produits chimiques inorganiques ;
- d'améliorer la qualité de son insertion à l'économie mondiale aussi bien pour les produits manufacturés que les marchés par un intéressement accru à des segments qui paraissent porteurs, un renforcement de l'ouverture du Sénégal en vue d'exploiter toutes les opportunités du marché mondial et un redéploiement géographique plus marqué vers toutes les régions économiques ;
- de privilégier l'appel à l'investissement direct étranger (IDE) dans les conditions actuelles d'une épargne intérieure relativement faible et où le système bancaire reste encore prudent pour le financement des projets à long terme ;
- de renforcer l'efficacité du système financier en matière de mobilisation de l'épargne intérieure de long terme et son allocation en faveur des investissements.

Table des matières

<i>Résumé</i>	ii
Liste des Figures	iv
Liste des Tableaux.....	iv
1. Introduction	1
2. Analyse de la situation du commerce extérieur du Sénégal	2
2.1. La situation globale des échanges extérieurs.....	2
2.2. L'orientation géographique des échanges	3
2.3. La structure des échanges extérieurs par groupes de produits	4
3. Analyse de la compétitivité de l'économie sénégalaise.....	5
3.1. Les avantages comparatifs du Sénégal.....	5
3.2. La qualité de l'insertion du Sénégal	7
4. Conclusion et recommandations.....	10
Bibliographie.....	I
Annexe	II

Liste des Figures

FIGURE 1 : EVOLUTION DES ECHANGES EXTERIEURS	2
FIGURE 2 : EVOLUTION DE L'INDICE DE SPECIALISATION DU SENEGAL	7

Liste des Tableaux

TABEAU 1 : ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DES ECHANGES DU SENEGAL, 1995-2019	3
TABEAU 2 : STRUCTURE DES ECHANGES EXTERIEURS PAR GROUPES DE PRODUITS DU SENEGAL	4
TABEAU 3 : AVANTAGES COMPARATIFS REVELES DU SENEGAL	6
TABEAU 4 : NIVEAU MOYEN DE L'INDICE DE SPECIALISATION DU SENEGAL	9
TABEAU 5 : MOYENNE DES INDICATEURS DE BALASSA ET DE LAFAY, 1995-2019.....	II

1. Introduction

La compétitivité d'une nation, définie « comme étant son aptitude à produire des biens et services qui supportent l'épreuve des marchés internationaux tout en maintenant et en relevant à long terme le revenu réel de la population » (CNUCED, 2003), est devenue un domaine de recherche économique prioritaire et un des principaux sujets de préoccupation des industriels et des Gouvernements.

Dans le cadre du Programme d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A) en vue d'atténuer les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19, de relancer les activités socioéconomiques et de se mettre sur la trajectoire de l'émergence, les Autorités sénégalaises, compte tenu de l'étroitesse du marché national, mettent un accent particulier sur la nécessité d'une expansion et d'une diversification des exportations considérées comme un des vecteurs les plus importants de la relance économique. Dans cette perspective, la restauration, voire le renforcement de la compétitivité représente une exigence majeure pour d'une part, mieux exploiter les opportunités résultant de la mise en œuvre prochaine de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et, pour d'autre part, faire face aux perspectives d'exacerbation de la concurrence.

Dans ce nouveau contexte de création d'un marché commun continental et d'une meilleure insertion des économies africaines dans le système du commerce mondial, il est nécessaire que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de politiques économiques articulées sur la promotion des exportations s'appuient sur une réévaluation de la compétitivité existante dans les principaux secteurs économiques.

L'objectif de cette note est de faire un focus sur la compétitivité des produits et la spécialisation de l'économie sénégalaise. De manière spécifique, il s'agit :

- d'analyser la situation du commerce extérieur du Sénégal ;
- d'examiner la compétitivité des produits et la spécialisation de l'économie sénégalaise à travers l'indicateur de l'avantage comparatif révélé de Balassa (1965) et l'indicateur développé par Lafay (1987, 1990, 1992).

Les données nécessaires pour la production de cette note proviennent de la CNUCED.

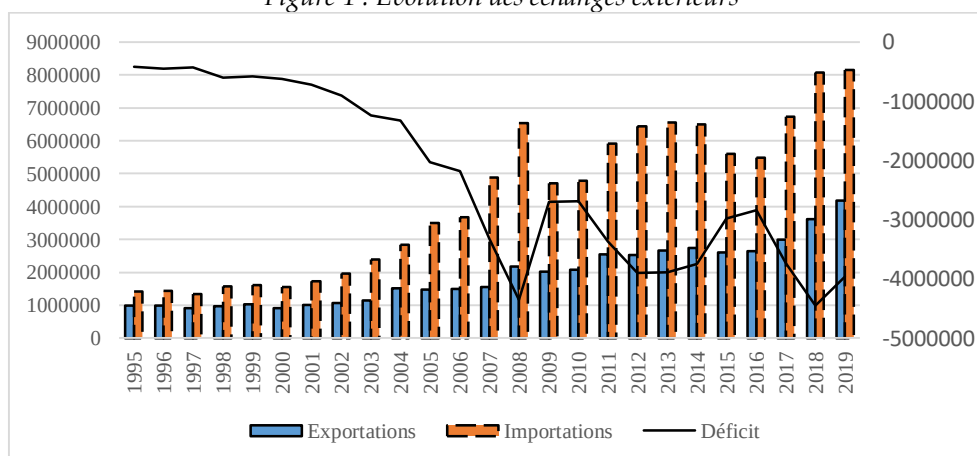
2. Analyse de la situation du commerce extérieur du Sénégal

2.1. La situation globale des échanges extérieurs

La structure du commerce extérieur du Sénégal a connu une tendance à la hausse des exportations et des importations au cours des 25 dernières années.

Les importations du Sénégal ont connu une hausse très importante. De 1,4 milliard de dollars en 1995, les importations du Sénégal ont atteint 8,1 milliards de dollars en 2019 avec des pics de 6,5 milliards de dollars en 2008 et 6,6 milliards de dollars en 2013. Cette tendance haussière des importations a toutefois été atténuée par des baisses enregistrées en 2009 et 2016. Pendant la période sous revue, les exportations ont également progressé mais à un niveau plus faible et à rythme plus lent. Ainsi, de 0,9 milliard de dollars en 2000, elles sont estimées à 2,2 milliards de dollars en 2019 pour ressortir à 4,2 milliards de dollars en 2019.

Figure 1 : Evolution des échanges extérieurs



Sources : DGSFC

Globalement, la valeur moyenne des exportations du Sénégal est estimée à 1,91 milliard de dollars pendant la période 1995-2019 alors que celle des importations est établie à 4,21 milliards de dollars, soit un déficit de la balance commerciale de 2,3 milliards de dollars.

Sur la période 1995-2019, le déficit de la balance commerciale semble structurel. Il est d'une part, marqué par des situations de détérioration se traduisant par un niveau qui passe de -0,42 milliard de dollars en 1995 à -2,69 milliards de dollars en 2010 pour ressortir à près de -4,0 milliards de dollars en 2019, avec des pics en 2008 (-4,36 milliards de dollars) et 2018 (-4,5 milliards de dollars). Ces dégradations résultent de l'effet conjugué de l'envolée des cours internationaux des produits alimentaires et énergétiques ainsi que de l'accroissement des importations de biens et services consécutif aux investissements dans les domaines miniers,

des télécommunications et des infrastructures économiques et sociales. Ces évolutions indiquent d'autre part, l'atténuation du déficit de la balance commerciale pendant la période 2012-2016, en relation avec la consolidation des exportations de produits miniers et la baisse des cours des matières premières, notamment les replis de ceux du pétrole observés sur la période 2013-2016.

2.2. L'orientation géographique des échanges

L'orientation géographique des importations du Sénégal ne s'est pas beaucoup modifiée au cours des deux dernières décennies (Tableau n° 1). L'Europe est restée le premier fournisseur du Sénégal avec plus de 45% des importations.

Tableau 1 : Orientation géographique des échanges du Sénégal, 1995-2019

RUBRIQUES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		BALANCE COMM.
Zones	Valeur	Part	Valeur	Part	Solde
TOTAL	4212502,70	100	1913590,50	100	-2298912,20
Amérique	316182,17	7,51	38076,98	1,98	-278105,20
Europe	1959926,10	46,53	545322,71	28,50	-1414603,40
Asie	1143408,20	27,14	364242,27	19,03	-779165,93
Afrique	747995,67	17,76	801749,83	41,90	53754,15
Océanie	21233,31	0,50	2258,38	0,12	-18974,93
Divers	23757,23	0,56	161940,32	8,46	138183,09

Sources : DGSFC

La composition géographique des importations du Sénégal indique que l'Europe est le premier fournisseur du Sénégal pendant la période 1995-2019. En effet, près de 2,0 milliards de dollars des 4,2 milliards de dollars que représentent les importations totales de marchandises du Sénégal (soit 46,5%) proviennent de l'Europe. En moyenne 1,1 milliard de dollars (soit 27,1%) des importations de marchandises du Sénégal proviennent de l'Asie au moment où 17,8% d'elles viennent du continent africain. La France demeure le principal fournisseur du Sénégal avec en moyenne plus de 17%. Ensuite, parmi les autres plus importants fournisseurs figurent la Chine et le Nigéria.

La destination géographique des exportations de marchandises du Sénégal indique que les exportations sont estimées en moyenne à 1,9 milliard de dollars pendant la période 1995-2019. Le tableau montre que plus de 40% des exportations du Sénégal sont destinées au marché africain avec 0,8 milliard de dollars dont le premier destinataire est le Mali pour une valeur moyenne de 0,34 milliard de dollars (soit 18%). La Côte d'Ivoire qui se trouve être le plus grand marché de l'Afrique de l'ouest francophone n'absorbe que 3% des exportations du Sénégal. Ce

tableau montre en outre que le deuxième partenaire d'exportation des produits du Sénégal est l'Europe. La plupart de ces exportations sur le marché européen est destinée à la France. L'Italie, l'Espagne et la Suisse occupent aussi une bonne place parmi les pays européens acheteurs de produits du Sénégal. L'Asie est le troisième marché des produits sénégalais. Ce continent absorbe environ 19,0% des exportations du Sénégal dont le premier client est l'Inde avec 193 millions de dollars alors que la Chine n'acquiert que 1,9% des exportations du Sénégal. Par ailleurs, ce tableau indique que la destination géographique de plus de 8,5% des exportations du Sénégal sur le marché mondial n'est pas clairement établie.

2.3. La structure des échanges extérieurs par groupes de produits

Les combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes ont occupé le premier rang des importations du Sénégal, suivis des machines et matériels de transport, des produits alimentaires et animaux vivants, des articles manufacturés, des produits chimiques qui ont couvert près de 90% du total des importations.

Le tableau n° 2 suivant décrit la structure des échanges extérieurs par groupes de produits du Sénégal sur la période 1995-2019.

Tableau 2 : Structure des échanges extérieurs par groupes de produits du Sénégal

RUBRIQUES PRODUITS [CTCI]	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Valeur	En %	Valeur	En %
Total des Produits	4212502,7	100	1913590,5	100
[00] Produits alimentaires et animaux vivants	760928,53	18,06	510531,1	26,68
[01] Boissons et tabac	52417,40	1,24	71946,51	3,76
[02] Matériaux bruts non comestibles, sauf carburants	104540,16	2,48	171479,05	8,96
[03] Combustibles minéraux, lubrif. et produits connexes	1078455,8	25,60	373200,84	19,50
[04] Huiles, graisses et cires d'origine animale et végétale	103131,25	2,45	64636,63	3,38
[05] Produits chimiques et produits connexes	384779,81	9,13	286142,29	14,95
[06] Articles manufacturés	587093,76	13,94	164672,04	8,61
[07] Machines et matériel de transport	864361,63	20,52	64599,43	3,38
[08] Articles manufacturés divers	226154,78	5,37	42820,81	2,24
[09] Articles et transactions	43125,47	1,02	163548,73	8,55

Sources : DGSFC

Les exportations de biens du Sénégal se sont essentiellement concentrées autour des produits alimentaires et animaux vivants, des combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes, des produits chimiques et produits connexes, des articles manufacturés, des matières brutes non comestibles, sauf carburants, des articles et transactions ainsi que des huiles, graisses et cires d'origine animale et végétale.

3. Analyse de la compétitivité de l'économie sénégalaise

Nombreux sont ceux qui, à l'heure actuelle, s'interrogent sur la place du Sénégal dans l'économie mondiale et qui, s'inquiètent de l'ampleur des défis auxquels ce pays doit faire face. Les difficultés d'insertion du Sénégal dans les échanges mondiaux sont symbolisées par un déficit structurel de sa balance commerciale. Pour mieux comprendre cette dégradation, il est nécessaire de la situer par rapport aux tendances de longue période à travers une appréhension des avantages comparatifs et de la qualité de l'insertion du Sénégal.

3.1. Les avantages comparatifs du Sénégal

L'analyse des avantages comparatifs de l'économie sénégalaise est réalisée à partir du calcul de l'indicateur de l'avantage comparatif révélé de Balassa pour la période 1995-2019. Pour chaque produit i , on cherche à savoir si la part des exportations totales de ce produit dans les exportations totales du pays j est significativement différente de la part moyenne constatée chez les concurrents. L'indicateur se présente comme suit :

$$IACR = \frac{\frac{X_{ij}}{X_j}}{\frac{X_i}{X_{..}}}$$

où $IACR$ est l'indicateur d'avantage comparatif révélé de Balassa ;

X_{ij} représente les exportations du produit i par le pays j , X_j les exportations totales du pays j , X_i les exportations de produit i sur le marché mondial et $X_{..}$ les exportations mondiales totales.

La règle de décision peut être définie comme suit :

- $0 < IACR < 1$: désavantage comparatif
- $IACR > 1$: avantage comparatif

Les valeurs obtenues de l'indicateur d'avantage comparatif révélé de Balassa pour chaque groupe de produits figurent dans le tableau n° 3 ci-après :

Tableau 3 : Avantages comparatifs révélés du Sénégal

Par groupe de produits	Indice de Balassa
Produits alimentaires et animaux vivants	4,8101
Boissons et tabacs	3,4944
Matières brutes non comestibles, sauf carburants	2,5413
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	1,6173
Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	10,3694
Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	1,5561
Articles manufacturés	0,5857
Machines et matériel de transport	0,0971
Articles manufacturés divers	0,1951
Articles et transactions, n.d.a.	1,2475

Sources : DGSFC

Les valeurs de l'avantage comparatif révélé sont supérieures à l'unité pour tous les groupes de produits à l'exception des articles manufacturés, et des machines et matériel de transport. Les avantages comparatifs du Sénégal sont plus marqués pour les produits alimentaires, les boissons et tabacs, les matières brutes non comestibles et les huiles, graisses et cires d'origine animale. Ces avantages comparatifs traduisent notamment ceux constatés pour les poissons, crustacés, mollusques et préparations (26,3), les céréales et préparations à base de céréales (1,3), les légumes et fruits (2,3), la nourriture destinée aux animaux (3,2), les produits et les préparations alimentaires divers (4,6), les tabacs bruts et fabriqués (10,9), les cuirs, peaux et pelleteries bruts (3,7), les graines et fruits oléagineux (2,0), les fibres textiles (5,1), les engrais bruts (16,9), les minerais métallifères et déchets de métaux (1,3), les huiles et graisses d'origine animale (1,9) ainsi que les graisses et huiles végétales fixes, raffinées ou fractionnées (13,0).

Pour les combustibles, les produits chimiques et les articles non définis ailleurs, les avantages comparatifs reflètent ceux du pétrole (2,0), des produits chimiques inorganiques (16,2), des huiles essentielles pour produits d'entretien et parfumerie (2,2), des engrais chimiques (8,6) et de l'or, à usage non monétaire (3,2). Par ailleurs, le groupe des articles manufacturés présentent des avantages comparatifs sur certains produits notamment les cuirs et peaux, préparés et apprêtés (1,5), les articles minéraux non métalliques manufacturés (2,2). S'agissant du groupe des machines et matériel de transport, aucun produit ne présente un avantage comparatif.

3.2. La qualité de l'insertion du Sénégal

L'appréhension de la qualité de l'insertion¹ du Sénégal à l'économie mondiale nécessite l'analyse de la qualité de la spécialisation du Sénégal. Pour cela, nous utilisons l'indice de spécialisation fourni par la CNUCED qui combine l'examen des mouvements de spécialisation et de déspecialisation à ceux de l'évolution de la demande mondiale en termes de progressivité. Cet indicateur permet de savoir dans quelle mesure les exportations du Sénégal répondent à la demande sur le marché mondial. En outre, il reflète l'approche des Avantages Comparatifs Révélés (ACR) développée par le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) et est basé sur l'indicateur développé par Lafay (1987, 1990, 1992). Il peut servir à inscrire l'analyse dans une optique dynamique, à l'opposé de l'indicateur corrigé de Balassa (1965) qui est statique et se focalise uniquement sur les données d'exportation. Il est défini comme suit :

$$L F_{i,j} = 1 \left[\frac{x_{i,j} - m_{i,j}}{x_{i,j} + m_{i,j}} - \frac{\sum_{i=1}^N (x_{i,j} - m_{i,j})}{\sum_{i=1}^N (x_{i,j} + m_{i,j})} \right] * \frac{x_{i,j} + m_{i,j}}{\sum_{i=1}^N (x_{i,j} + m_{i,j})}$$

où $L F_{i,j}$ est l'indicateur de Lafay ;

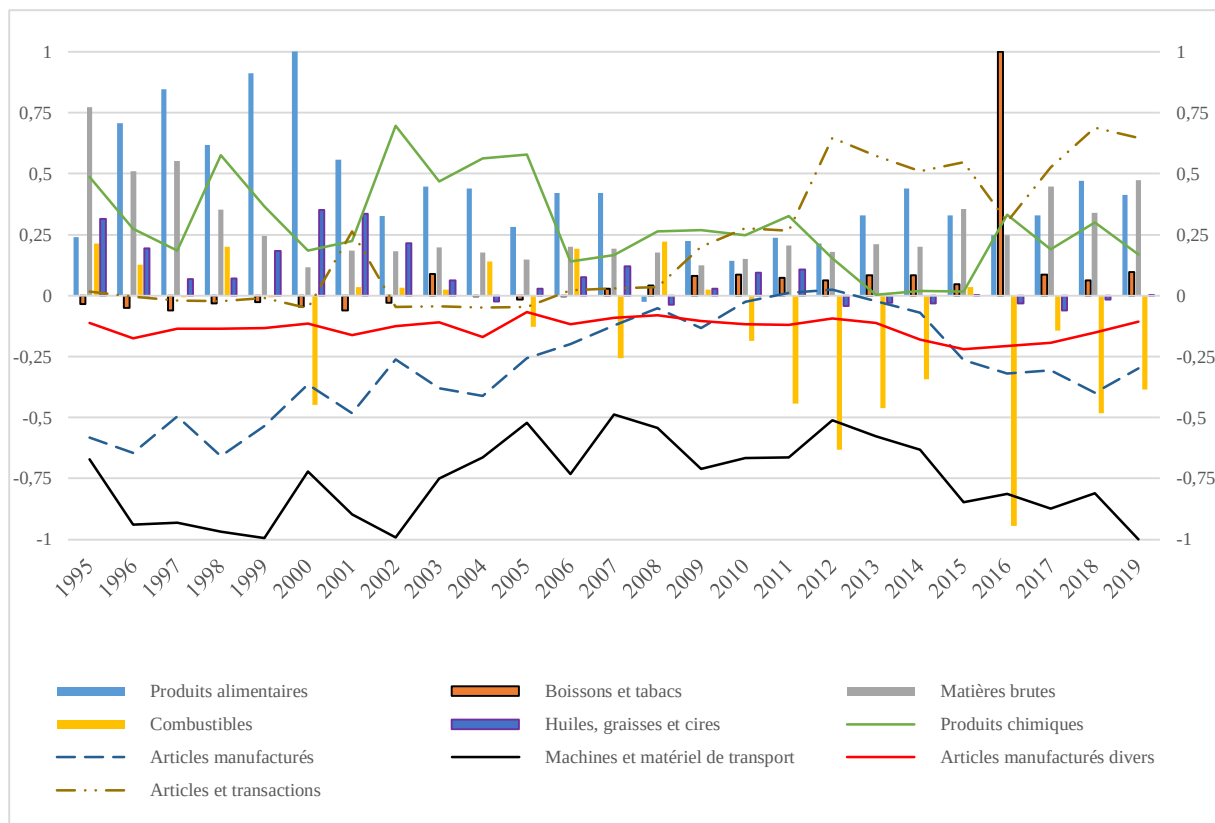
$x_{i,j}$ représente les exportations du produit i par le pays j et $m_{i,j}$ les importations du produit i par le pays j .

L'indice de spécialisation fourni par la CNUCED est compris entre -1 et +1 avec une valeur pivot qui est 0. Si l'indicateur est négatif cela veut dire que le pays n'est pas spécialisé dans la branche ou est en déspecialisation. S'il est par contre positif, le pays est spécialisé dans un produit et possède un avantage.

Les valeurs obtenues par l'indice de spécialisation fourni par la CNUCED peuvent se repérer dans la figure ci-après :

Figure 2 : Evolution de l'indice de spécialisation du Sénégal

¹ La qualité de l'insertion dans l'économie internationale dépend non seulement de la capacité à orienter ses exportations vers des zones géographiques en forte expansion, mais également sur des produits à demande croissante.



Sources : DGSFC

Cette figure montre une tendance irrégulière de la spécialisation du Sénégal à l'économie mondiale. En effet, les indices sont compris entre :

- -0,02 en 2008 et 1 en 2000 pour les produits alimentaires ;
- -0,06 en 2001 et 1 en 2016 pour les boissons et tabacs ;
- 0,12 en 2000 et 0,77 en 1995 pour les matériaux bruts non comestibles ;
- -0,94 en 2016 et 0,22 en 2008 pour les comestibles ;
- -0,06 en 2017 et 0,35 en 2000 pour les huiles, graisses et cires ;
- 0,003 en 2013 et 0,70 en 2002 pour les produits chimiques ;
- -0,66 en 1998 et 0,02 en 2012 pour les biens manufacturés ;
- -0,49 en 2007 et -1 en 2019 pour les machines et matériel de transport ;
- -0,22 en 2015 et -0,07 en 2005 pour les articles manufacturés divers ;
- -0,05 en 2000 et 0,69 en 2018 pour les articles et transactions.

Les valeurs moyennes obtenues sur la période 1995-2019 figurent dans le tableau n° 4 ci-après :

Tableau 4 : Niveau moyen de l'indice de spécialisation du Sénégal

Par groupe de produits	Indice de Lafay
Produits alimentaires et animaux vivants	0,4264
Boissons et tabac	0,0702
Matériaux bruts, non comestibles, à l'exception des carburants	0,2776
Combustibles	-0,1449
Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	0,0790
Produits chimiques et produits connexes	0,2875
Biens manufacturés	-0,2890
Machines et matériel de transport	-0,7570
Articles manufacturés divers	-0,1335
Articles et transactions	0,2104

Sources : DGSFC

En recourant à cet indice, les valeurs moyennes calculées pour la période 1995-2019 indiquent que le Sénégal est en situation de spécialisation sur les produits alimentaires, les boissons et tabacs, les matières brutes non comestibles, les huiles, les produits chimiques et les articles et transactions non classés ailleurs. En revanche, s'agissant des autres groupes de produits par contre, il apparaît que la déspecialisation de l'économie sénégalaise sur le marché mondial la plus importante porte sur l'exportation de machines et matériel de transport et sur les biens manufacturés. Pour les groupes de produits comme les combustibles ainsi que les biens manufacturés, la déspecialisation du Sénégal est faible.

Ces niveaux de spécialisation et de déspecialisation seraient dus à l'existence d'avantages pour certains produits des groupes et de désavantages pour les autres. Ainsi, s'agissant des ventes à l'extérieur de produits alimentaires et animaux vivants pour l'alimentation humaine, les produits halieutiques enregistrent un niveau de spécialisation estimé en moyenne à 0,90 traduisant les fortes spécialisations constatées pour les poissons frais (0,47) et les crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques (0,31). Dans ce groupe, le Sénégal a aussi dans une moindre mesure des avantages pour l'exportation de poissons séchés (0,02), de conserves de poisson (0,10), de légumes (0,03), de fruits (0,03) ainsi que de la nourriture pour animaux (0,05).

Dans le groupe des matériaux bruts non comestibles, les produits pour lesquels le Sénégal détient une spécialisation la plus élevée seraient les cuirs et peaux (0,01), les graines et fruits oléagineux (0,03), le coton (0,05), les engrais bruts (0,08), les autres minéraux bruts (0,09), les déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots (0,03) les minerais de métaux communs et concentrés (0,03) et les déchets et débris de métaux communs non ferreux (0,02). Les autres produits pour lesquels une très faible spécialisation du Sénégal est notée sont les bois de chauffage et charbon de bois, les bois en plaquettes, le soie, les autres fibres textiles

synthétiques, pour filature, les pierres, sables et graviers, les minerais de fer et leurs concentrés, les minerais de cuivre et concentrés, les minerais de nickel et concentrés, les minerais d'uranium ou de thorium et concentrés, les minerais de métaux précieux et concentrés ainsi que les matières brutes d'origine animale ou végétale non définies ailleurs.

Quant aux produits chimiques, la forte spécialisation du Sénégal porte sur les produits chimiques inorganiques (0,37). Toutefois, elle est faible pour les produits de parfumerie (0,03), les engrais (0,08) et les insecticides (0,02). En ce qui concerne les articles non classés ailleurs, l'indice de spécialisation de l'or non monétaire estimé à 0,22 traduit la spécialisation du Sénégal pour l'expédition de ce bien. S'agissant du groupe des boissons et tabacs ainsi que celui des huiles, graisses et cires, les spécialisations du Sénégal sur le marché international sont portées par les tabacs fabriqués (0,1) et les graisses et huiles végétales douces (0,13).

Par ailleurs, il convient de relativiser la déspecialisation des groupes de produits en raison de l'existence de niveaux élevés de qualité de spécialisation pour certains produits qui les composent. Ainsi, pour les combustibles, la spécialisation est notée pour les huiles de pétrole qui enregistrent un niveau de spécialisation de 0,27. Concernant les produits manufacturés, le Sénégal possède une spécialisation sur le marché mondial d'exportation de chaux, matériaux de construction fabriqués (0,13) et, dans une moindre mesure, des cuirs et peaux, des perles fines, de la platine, de plomb et d'étain, des munitions, des objets d'art et des autres articles manufacturés divers.

4. Conclusion et recommandations

L'objectif de cette note était d'étudier la compétitivité des produits et la spécialisation de l'économie sénégalaise. Les résultats de l'analyse montrent que les machines et matériel de transport ainsi que les biens manufacturés divers constituent les groupes de produits pour lesquels le Sénégal ne présente pas un avantage comparatif en matière de qualité d'insertion à l'économie mondiale. En revanche, les engrais bruts, les déchets et débris de fer, fonte, acier, lingots, les déchets et débris de métaux communs non ferreux, les poissons frais, le gaz naturel même liquéfié, les produits chimiques inorganiques et l'or à usage non monétaire se sont révélés être les groupes de produits pour lesquels le Sénégal présente une forte spécialisation. En conséquence, il est nécessaire :

- de renforcer les avantages comparatifs de l'économie sénégalaise à travers une consolidation de l'activité de productions halieutiques, d'engrais bruts et de produits

chimiques inorganiques. Cette consolidation se fera par une amélioration des conditions de l'offre. En effet, le secteur de la pêche constitue un enjeu économique important pour le Sénégal et représente la première branche exportatrice. Il est nécessaire d'asseoir une réglementation et une législation stricte pour lutter contre la pêche illégale et renforcer la protection de l'environnement marin. Egalement, le phosphate est un des fleurons de l'industrie minière au Sénégal. Il est nécessaire de développer la filière phosphate, relancer les ICS et accroître les capacités de production ;

- d'améliorer la qualité de son insertion à l'économie mondiale aussi bien pour les produits que les marchés en s'articulant autour des points suivants :
 - o un intéressement accru à des segments qui paraissent porteurs, dont pourraient certainement tirer profit les MPME sénégalaises ;
 - o un renforcement de l'ouverture du Sénégal en vue d'exploiter toutes les opportunités du marché mondial, en particulier sur les créneaux des biens de consommation identifiés. A moyen terme, les perspectives qui paraissent les plus porteuses concernent la production et l'échange de produits intermédiaires, de pièces et composants électriques ;
 - o un redéploiement géographique plus marqué vers toutes les régions économiques par l'intermédiaire d'une exploration systématique des potentialités de marchés et de créneaux nouveaux avec une prospection qui pourrait s'étendre notamment en Amérique et en Asie ;
- de privilégier l'appel à l'investissement direct étranger (IDE) dans les conditions actuelles d'une épargne intérieure relativement faible et où le système bancaire reste encore prudent pour le financement des projets à long terme. A cet égard, le développement d'une politique active de partenariat industriel avec des entreprises de pays plus « évolués » (ceux d'Asie de l'Est ou d'Amérique du Nord par exemple) dans des secteurs spécifiques s'avère important car permettant des transferts de technologie de la part des partenaires. Un tel partenariat requiert notamment l'émergence d'une classe d'entrepreneurs nationaux compétents et ouverts. Il est alors nécessaire d'accorder une importance particulière aux actions de formation et de conseils en faveur du secteur privé. Pour ce faire, le gouvernement pourrait mettre en place des centres d'incubation permettant de renforcer la connaissance des entrepreneurs sur les nouvelles technologies, les techniques de négociation avec les partenaires et la rédaction de leur business model etc. Par ailleurs, il est également

important que l'Etat augmente ses investissements dans la recherche et le développement pour être en phase avec la nouvelle ère de l'innovation et de l'évolution de la nouvelle technologie ;

- de renforcer l'efficacité du système financier en matière de mobilisation de l'épargne intérieure de long terme et son allocation en faveur des investissements.

Bibliographie

Balassa B. (1965) « Trade Liberalization and “Revealed” Comparative Advantage », The Manchester School of Economic and Social Studies, Vol. 33, n° 2, pp. 99-123.

Dieye, A. (1996), « La compétitivité de l'économie sénégalaise », Thèse de doctorat nouveau régime, UNIVERSITE D'Auvergne

Hausmann, R. and B. Klinger (2008), « Achieving export led growth in Columbia », Working Papers Series – RWP 08-063, Harvard University

Hidalgo C. A., B. Klinger, A. L. Barabasi and R. Hausmann (2007), « The product space conditions the development of nations », MPRA papers, Munich

Lafay G. (1987) « Avantage comparatif et compétitivité », Economie Prospective Internationale, n° 23, pp. 39-53.

Lafay G. (1987) « La mesure des avantages comparatifs révélés », Economie Prospective Internationale, n° 41, pp. 27-43.

Lafay G. (1992) « The Measurement of Revealed Comparative Advantage », in M.G. Dagenais & P.-A. Muet, eds., International Trade Modelling, London: Chapman & Hill.

Annexe

Tableau 5 : Moyenne des indicateurs de Balassa et de Lafay, 1995-2019

PRODUIT [CTCI]	Indicateur de Balassa	Indicateur de Lafay
00- Produits alimentaires et animaux vivants	4,810073586	0,426375758
Animaux vivants exclus ceux de la division 03	0,313051868	-0,006282216
Viandes et préparations de viandes	0,13279498	-0,010683051
Produits laitiers et oeufs d'oiseaux	0,665147547	-0,0703833
Poissons, crustacés, mollusques et préparations	26,26421948	0,898559696
Céréales et préparations à base de céréales	1,29742328	-0,371601086
Légumes et fruits	2,291884714	0,052018262
Sucres, préparations à base de sucre, et miel	0,88783433	-0,044603455
Café, thé, cacao, épices, produits dérivés	0,349239886	-0,034637726
Nourriture destinée aux animaux (sauf céréales non moulues)	3,21422062	0,046048698
Produits et préparations alimentaires divers	4,565128578	-0,032060065
01- Boissons et tabacs	3,494429614	0,07022129
Boissons	0,210948957	-0,014356853
Tabacs bruts et fabriqués	10,86352511	0,084578143
02- Matières brutes non comestibles, sauf carburants	2,541299891	0,277573654
Cuir, peaux et pelleteries, bruts	3,735494164	0,01371144
Graines et fruits oléagineux	2,034945945	0,029882983
Caoutchouc brut (dont synthétique et régénéré)	0,034477619	-0,000724904
Liège et bois	0,100731866	-0,037193984
Pâte à papier et déchets de papier	0,006200469	-0,001066423
Fibres textiles et leurs déchets	5,141171594	0,035229389
Engrais bruts exclus ceux de la division 56, et minéraux bruts	16,93011614	0,148547713
Minerais métallifères et déchets de métaux	1,270517106	0,07996265
Matières brutes d'origine animale ou végétale, n.d.a.	1,098128019	0,009224789
03- Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	1,617355219	-0,144915297
Houilles, cokes et briquettes	0,000831211	-0,014494871
Pétrole et produits dérivés	2,001505329	-0,083640822
Gaz naturel et gaz manufacturé	0,091309116	-0,046772712
Énergie électrique	3,48501E-15	-6,89227E-06
04- Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	10,36936911	0,07902872
Huiles et graisses d'origine animale	1,902871048	-0,006086293
Graisses et huiles végétales fixes, raffinées ou fractionnées	13,04802247	0,090961911
Huiles et graisses animales et végétales, préparées	0,3660078	-0,005846899
05- Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	1,556165636	0,287506661
Produits chimiques organiques	0,134173671	-0,01557949
Produits chimiques inorganiques	16,15988924	0,365032161
Produits pour teinture, tannage et colorants	0,186865496	-0,013200528
Produits médicaux et pharmaceutiques	0,335154518	-0,089115349
Huiles essentielles pour produits d'entretien et parfumerie	2,190560778	0,026695232
Engrais exclus ceux du groupe 272	8,607799408	0,083773654
Matières plastiques sous formes primaires	0,271106343	-0,04818154
Matières plastiques sous formes autres que primaires	0,241310079	-0,014684467
Matières et produits chimiques, n.d.a.	0,849408968	-0,007233011
06- Articles manufacturés	0,585704473	-0,289869804
Cuir et peaux, préparés et apprêtés	1,532288661	0,012112606
Caoutchouc manufacturé, n.d.a.	0,159001977	-0,030078762
Ouvrages en liège et en bois (sauf meubles)	0,187705863	-0,007787067
Papiers et préparations de papier	0,495760381	-0,044397008
Fils, tissus et articles façonnés	0,186585165	-0,111835442
Articles minéraux non métalliques manufacturés, n.d.a.	2,173200133	0,086752046
Fer et acier	0,498138432	-0,0956389
Métaux non ferreux	0,167259101	-0,013322844
Articles manufacturés en métal, n.d.a.	0,226407452	-0,085674431
07- Machines et matériel de transport	0,097060011	-0,757035899
Machines génératrices, moteurs et leur équipement	0,146652016	-0,065299768
Machines et appareils spécialisés	0,174330858	-0,110505416
Machines et appareils pour le travail des métaux	0,048988477	-0,005483854
Autres machines industrielles et pièces détachées	0,095042251	-0,131435665
Matériels informatique et bureautique	0,035670802	-0,033691034
Équipements pour les télécommunications et le son	0,062917563	-0,092540958
Machines et appareils électriques, n.d.a.	0,062378208	-0,098798708

Véhicules routiers	0,0979125	-0,201946234
Autres matériels de transport	0,286036298	-0,017334262
08- Articles manufacturés divers	0,195092698	-0,133502477
Constructions préfabriquées, appareils sanitaires de chauffage et d'éclairage	0,13783012	-0,014761733
Meubles, parties et pièces détachées	0,131196976	-0,019822568
Articles de voyage, sacs à mains, etc.	0,05568056	-0,005350459
Vêtements et accessoires du vêtement	0,026865815	-0,035172554
Chaussures	0,247523382	-0,009566835
Instruments professionnels et scientifiques, n.d.a.	0,062515605	-0,027191275
Appareils de photographie, optique et horlogerie, y compris fournitures	0,032742415	-0,005782934
Articles manufacturés divers, n.d.a.	0,469991709	-0,01585412
Autres articles manufacturés divers	1,528125124	0,021111583
09- Articles et transactions, n.d.a.	1,247505351	0,210389728
Monnaies n'ayant pas cours légal	0,054872159	-0,000604419
Or, à usage non monétaire	3,241385663	0,220411351